



Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation pour le Plan d'électrification et de changements climatiques

Territoire d'activités: La province de Québec

Expertise : L'Union paysanne a été fondée en 2001 et prône un changement de modèle agricole pour le Québec. L'Union paysanne a toujours su être à l'avant-garde en proposant des solutions pour une agriculture viable et durable. Notre participation à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois (Commission Pronovost) a été marquante puisque cette dernière a repris presque intégralement la totalité des nos propositions. Nous avons aussi participé à plusieurs autres commissions parlementaires dont celle, toute récente, sur les pesticides.

Thématique : Aménagement du territoire, agriculture, agroécologie, souveraineté alimentaire, santé.

15 octobre 2019



Table des matières

Présentation de l'Union paysanne.....	3
Mission.....	3
Valeurs : « Autonomie, démocratie, justice et solidarité... ».....	3
Résumé de nos recommandations.....	4
Introduction: répondre à l'urgence climatique.....	6
Les circuits courts.....	6
La Loi sur la protection des terres agricoles.....	7
Accès à la terre.....	8
Agroécologie.....	9
Autonomie des producteurs-trices.....	10
Écoconditionnalité.....	11
Résilience.....	12
Conclusion.....	12
Références.....	13

Présentation de l'Union paysanne

Mission

C'est en 2001, en réaction à l'arrivée des mégaporchereries au Québec, que l'Union paysanne a été fondée. D'abord constituée en syndicat agricole, avec l'objectif clair de faire tomber le monopole syndical en agriculture, l'Union paysanne s'est transformée en organisme à but non lucratif en 2016.

La mission de l'Union paysanne est de regrouper en une force collective organisée et représentative tous ceux et celles qui sont en faveur d'une agriculture paysanne et de la souveraineté alimentaire. Comme association agricole et citoyenne, nous intercédons auprès des autorités, des médias et de l'opinion publique pour défendre les intérêts des paysans et des artisans de la Terre à la Table.

L'Union paysanne encourage une agriculture axée, d'une part sur la souveraineté alimentaire, en vue de procurer à notre population une nourriture saine et diversifiée, dans le respect de la nature, des sols, des animaux, de l'environnement et des communautés; d'autre part, sur l'occupation du territoire, de façon à assurer le maintien de campagnes vivantes avec des paysans nombreux.

Valeurs : « Autonomie, démocratie, justice et solidarité... »

Le libre-échange, des politiques agricoles axées sur un modèle unique et le monopole syndical ont fragilisé et désolidarisé les agriculteurs-trices. C'est au cœur de ses réalités que nous avons puisé les valeurs qui animent notre organisation.

Autonomie : Ils et elles sont: chefs d'entreprises, créateurs-trices, travaillant chaque jour avec le vivant. En ce sens leur association doit soutenir leur autonomie et non s'y substituer.

Démocratie : À l'Union paysanne, la démocratie s'exerce par la base...un point c'est tout!

Engagement : Demain sera meilleur qu'à condition de s'engager. S'engager sur sa ferme et dans son organisation afin de développer un futur meilleur pour nous, et pour la population que nous nourrissons.

Solidarité : L'agriculture d'ici, l'agriculture de là-bas. Depuis longtemps on fait jouer les agriculteurs-trices du globe les uns contre les autres. Nos luttes sont globales et seule la solidarité autour des enjeux d'ici et d'ailleurs nous garantira de meilleures conditions de vie à la ferme et sur nos tables.

Résumé de nos recommandations

1- Favoriser la production d'aliments locaux et l'établissement d'une paysannerie :

Appliquer la loi sur la mise en marché des produits agricoles (art.63) qui stipule que toute vente directe au consommateur n'a pas à se soumettre aux plans conjoints.

Actuellement, la Régie des marchés agricoles refuse systématiquement d'appliquer la loi;

- Abolir le monopole syndical de l'Union des producteurs agricoles;
- Hausser les seuils de production hors quota afin de desservir les petites localités en produits locaux ;
- Abolir graduellement le principe de financement selon le volume de production, qui profite aux plus grosses fermes, pour mettre en place un système de contrat de service. L'argent public devrait être versé selon des exigences de protection des ressources;
- Taxer fortement les pesticides et redistribuer cet argent aux agriculteurs-trices qui respectent les mesures d'écoconditionnalité.
- Créer une division pour la diversification de l'agriculture au Mapaq;
- Aider l'établissement de marchés locaux dans toutes les communautés
- Faciliter l'abattage en région et à la ferme, de façon à réduire le transport des animaux sur de grandes distances.

2- Réviser la Loi sur la protection du territoire agricole:

- Permettre le morcellement des terres pour un usage agricole à temps partiel;
- Reconnaître la multifonctionnalité et la diversification des cultures;
- Donner une plus grande place aux activités associées aux usages agricoles: scieries, ateliers de réparation, abattoirs, etc.;
- Donner plus de latitude aux municipalités des régions périphériques pour consolider leur population. En d'autres termes, ne pas gérer de façon uniforme la banlieue de Montréal et les minuscules villages éloignés.

3- Améliorer l'accès à la terre:

- Encourager la plus-value de la production à la ferme, de façon à permettre de faire un meilleur revenu sans augmenter la superficie de la ferme. On diminue ainsi la pression sur la valeur des terres;
- Permettre la mise en marché directe en appliquant la Loi sur la mise en marché. Des produits agricoles;

- Permettre la transformation et l'abattage à la ferme;
- Permettre et encourager des activités touristiques à la ferme afin de stimuler l'agrotourisme.

4- Effectuer un virage agroécologique en agriculture:

- Doter le Québec d'une Politique agricole axée sur l'agroécologie, la consommation locale et les circuits courts.
- Inscrire dans cette politique les objectifs de notre agriculture, comme le précise le Contrat vert de l'Union paysanne. Ce contrat prévoit la transition d'un système de subventions vers un contrat entre l'État et le monde agricole pour la réalisation de mesures de protection des ressources et d'occupation du territoire.

5- Augmenter l'autonomie des agriculteurs-trices en diminuant leur dépendance aux énergies fossiles et aux intrants chimiques;

- Permettre l'établissement de fermes à petite échelle, diversifiées et intégrées dans des circuits courts;
- Encourager et soutenir l'agriculture biologique.

6- Mettre en place des mesures d'écoconditionnalité:

- Abolir graduellement le principe de financement selon le volume de production, qui profite aux plus grosses fermes, pour mettre en place un système de contrat de service. L'argent public devrait être versé selon des exigences de protection des ressources;
- Taxer fortement les pesticides et redistribuer cet argent aux agriculteurs-trices qui respectent les mesures d'écoconditionnalité.

7- Résilience face aux changements climatiques:

- Changer le paradigme de l'agriculture: viser la production agroécologique et des objectifs de souveraineté alimentaire.

Introduction: répondre à l'urgence climatique

L'Union paysanne se préoccupe grandement des défis environnementaux auxquels l'humanité fait face et est consciente que le monde agricole et alimentaire, comme tout autre secteur de la société, doit tout faire en son possible pour protéger l'environnement. Les changements climatiques, dus aux gaz à effets de serre (GES) d'origine anthropique, sont probablement les plus grands défis auxquels nous devons faire face. Pour comprendre l'ampleur de ce défi, la lecture des rapports du GIEC est de mise.

Le secteur agroalimentaire peut et doit faire mieux pour éviter de contribuer à l'émission de ces gaz à effets de serre. En fait, l'agriculture est responsable de 9,6 % des GES émis par la province et les émissions de ce secteur sont passées de 6,87 Mt éq. CO₂ en 1990 à 7,57 Mt éq. CO₂ en 2016, ce qui représente une augmentation de 10,1 % (Deslile et al., 2019). Ces chiffres n'incluent pas les émissions de GES dues au transport des aliments, ni même l'utilisation des combustibles dans les machineries agricoles.

Nous pensons alors que pour être capables de relever les défis environnementaux, de réduire les GES et de nous adapter au changement climatique déjà en cours, nous nous devons de revoir intégralement notre gestion de la richesse collective qu'est le territoire agricole. Ce mémoire présente la vision de l'Union paysanne sur l'aménagement du territoire agricole et comment cette modification radicale de l'aménagement aura des effets bénéfiques d'un point de vue écologique.

Les circuits courts

La diminution des GES au Québec doit passer par une réduction des transports qui représentent 43 % des GES émis au Québec. Dans le domaine agricole, la diminution des transports est possible en mettant de l'avant les circuits courts de distribution alimentaire. Pour ce faire, il faut permettre l'établissement d'une paysannerie locale et lui donner les moyens de produire les aliments faisant partie de ces circuits courts. Il est pour l'instant très difficile pour la paysannerie québécoise de s'établir et de survivre dans le modèle agricole de la province puisque celui-ci est modelé pour favoriser la grande ferme industrielle ancrée dans un système économique et alimentaire mondial. La production hors quotas devrait également être étendue pour que ces productions puissent se retrouver dans les circuits courts. Ceci diversifierait du même coup les revenus des paysans et paysannes.

Recommandation:

1- Favoriser la production d'aliments locaux et l'établissement d'une paysannerie :

- Appliquer la loi sur la mise en marché des produits agricoles (art.63) qui stipule que toute vente directe au consommateur n'a pas à se soumettre aux plans conjoints. Actuellement, la Régie des marchés agricoles refuse systématiquement d'appliquer la loi;
- Abolir le monopole syndical de l'Union des producteurs agricoles;
- Hausser les seuils de production hors quota afin de desservir les petites localités en produits locaux ;
- Créer une division pour la diversification de l'agriculture au Mapaq;
- Aider l'établissement de marchés locaux dans toutes les communautés;
- Faciliter l'abattage en région et à la ferme, de façon à réduire le transport des animaux sur de grandes distances.

La Loi sur la protection des terres agricoles

Plusieurs lois et orientations politiques mettent un frein au développement d'une agriculture paysanne pourtant en vogue par les temps qui courent. Prenons, par exemple, la loi sur la protection du territoire agricole. Celle-ci s'assure de protéger l'homogénéité du territoire rural et elle réussit malheureusement très bien puisqu'on n'y voit pratiquement que des champs de maïs et de soya. Il serait pourtant possible et souhaitable de protéger le territoire agricole en y proposant plutôt la multifonctionnalité et la diversification des cultures plutôt que l'homogénéisation, comme le proposait le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (rapport Pronovost). Ceci aurait pour effet de permettre à une multitude de petites fermes paysannes de voir le jour et ainsi d'alimenter les circuits courts en aliments de la ferme et en produits transformés émanant de la ferme ou des alentours. Pour l'instant, il est très difficile de scinder un lot agricole pour y installer une petite ferme puisque la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) considère celle-ci comme non rentable et qu'elle contribue à l'érosion du paysage agricole. La vitalité des milieux ruraux est du même coup mise à mal par cette recherche d'homogénéisation qui a vidé les campagnes de leur population.

Recommandation:

2- Réviser la Loi sur la protection du territoire agricole:

- Permettre le morcellement des terres pour un usage agricole à temps partiel;
- Reconnaître la multifonctionnalité et la diversification des cultures;
- Donner une plus grande place aux activités associées aux usages agricoles: scieries, ateliers de réparation, abattoirs, etc.;
- Donner plus de latitude aux municipalités des régions périphériques pour consolider leur population. En d'autres termes, ne pas gérer de façon uniforme la banlieue de Montréal et les minuscules villages éloignés.

Accès à la terre

L'accès à la terre doit également être facilité pour la relève agricole. Le démarrage d'une ferme est la plus grande source d'endettement chez les agriculteurs-trices et le prix de la terre y est pour beaucoup. Le gouvernement offre certes déjà des aides monétaires à l'établissement, mais elles ne suffisent plus pour couvrir l'envolée des prix des terres agricoles. En fait, la valeur des terres agricoles a plus que triplé dans les dix dernières années. Le gouvernement doit donc trouver des mécanismes pour contrer l'emballement de ce marché et rendre cette richesse collective à une relève qui a l'intention de s'en occuper d'une façon écoresponsable.

Si nous voulons sortir du cercle vicieux de la spéculation foncière, il faut faire en sorte qu'il ne soit pas indispensable de posséder de grandes surfaces pour générer un revenu décent. Le système actuel, avec son cortège de subventions selon le volume de production, incite fortement à la spécialisation et à la monoculture. Les faibles marges bénéficiaires ainsi que les subventions au volume de production forcent l'accroissement de la taille des entreprises.

Mentionnons également que le secteur agricole doit, comme les autres secteurs de notre économie, sortir de domaine primaire et accéder aux domaines secondaires et tertiaires. Il importe donc de permettre la tenue d'activités agrotouristiques telles que de l'hébergement à la ferme et des tables champêtres en milieu rural, et ce, même en zone verte.

Recommandations:

3- Améliorer l'accès à la terre:

- Encourager la plus-value de la production à la ferme, de façon à permettre de faire un meilleur revenu sans augmenter la superficie de la ferme. On diminue ainsi la pression sur la valeur des terres;

- Permettre la mise en marché directe en appliquant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles;
- Permettre la transformation et l'abattage à la ferme;
- Permettre et encourager des activités touristiques à la ferme afin de stimuler l'agrotourisme.

Agroécologie

Le Québec devrait se tourner vers l'agroécologie comme mode de production alimentaire écologique. L'agroécologie n'est pas seulement un amalgame de techniques agricoles écologiques, mais également un mouvement social et politique supporté par la paysannerie mondiale, ainsi qu'une discipline scientifique, ce qui s'insère bien dans le développement des circuits courts. En fait, il ne faut pas voir ces circuits courts comme une simple façon de nourrir une certaine classe sociale en réduisant les distances, mais plutôt comme un projet de société porté tout autant sur la souveraineté alimentaire, la justice alimentaire et la sécurité alimentaire.

L'agroécologie n'a d'ailleurs rien à envier aux systèmes conventionnels en termes de productivité comme l'affirme le professeur émérite d'agroécologie de l'Université de Californie, Stephen R. Gliessman :

Les systèmes de production à petite échelle, fondés sur l'écologie ou bio, et même les systèmes traditionnels paysans, sont en mesure d'approcher, d'égaliser et même surpasser la productivité des systèmes industriels quand la comparaison se fait sur la base du nombre de personnes nourries ou de la biomasse alimentaire produite, ramenée à l'unité de surface. (Gliessman, 2014)

Pour promouvoir l'agroécologie paysanne comme projet de société, le gouvernement du Québec doit se doter d'instruments qui auront le potentiel de faire rêver l'ensemble de la population d'une façon de s'alimenter localement et de manière

écologique, et ce pour toutes les classes de la société. Pour ce faire il faut réorienter l'agriculture qui est beaucoup trop axée vers l'exportation. Comprenons que l'exportation de nourriture dans une perspective de conquête de marché est doublement polluante. Premièrement par l'émission de GES que le transport produit dans le processus d'exportation et deuxièmement par la destruction des paysanneries locales et donc de l'agriculture locale des autres pays qui elle, comme c'est le cas avec la nôtre, est beaucoup moins émettrice de GES à cause des faibles distances de transport et du respect des écosystèmes. Les changements climatiques sont un problème planétaire qui nécessite une solidarité mondiale, ce qui n'est pas dans la philosophie de la mondialisation des transports des aliments qui s'inscrit plutôt dans une logique de compétition.

Recommandations:

4- Effectuer un virage agroécologique en agriculture:

- Doter le Québec d'une Politique agricole axée sur l'agroécologie, la consommation locale et les circuits courts;
- Inscrire dans cette politique les objectifs de notre agriculture, comme le précise le Contrat vert de l'Union paysanne. Ce contrat prévoit la transition d'un système de subventions vers un contrat entre l'État et le monde agricole pour la réalisation de mesures de protection des ressources et d'occupation du territoire.

Autonomie des producteurs-trices

Les agriculteurs-trices dont le modèle d'affaires est axé sur l'exportation et la production industrielle d'aliments dépendent largement de l'industrie pétrochimique, sur laquelle ils et elles n'ont aucun contrôle. Une étude de Équiterre (Équiterre, 2013) a démontré que près de 11 % du budget des fermes va à l'achat d'intrants fossiles (carburant: 5,6 %) ou de produits dérivés de combustibles fossiles (engrais et les pesticides: 5,0 %). Il en résulte que chaque hausse d'un cent du prix du pétrole à la pompe représente une dépense supplémentaire d'environ 3,8 millions \$ pour l'agriculture

québécoise.

Dans l'ensemble, le secteur agricole québécois a directement consommé plus de 27 pétajoules (PJ) d'énergie fossile en 2010, principalement sous forme de diesel, d'essence automobile, de gaz naturel et de propane, ce qui représente environ 2,7 % de l'ensemble de l'énergie fossile consommée au Québec. On y note aussi une importante tendance à la hausse de la quantité d'énergie fossile utilisée : en 2010, le secteur agricole québécois consommait environ 140 % plus d'énergie fossile qu'en 1996, sans pour autant mener à une hausse comparable du PIB agricole.

Notons aussi que de meilleures pratiques culturales, elle évite une trop grande émission de protoxyde d'azote (N_2O), un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO_2 , dont les émissions sont principalement attribuées au secteur agricole. Les systèmes agroécologiques utilisent des engrais verts et des engrais de fermes, plutôt que des engrais minéraux, ce qui représente une diminution notable des GES puisque chaque kilogramme d'engrais azoté non produit permet d'éviter l'émission de 3,7 kg éq. CO_2 (Nature Québec, 2012). Ces émissions sont encore pires pour ce qui est des pesticides puisque la production et l'utilisation d'un kilogramme de pesticide émettent en moyenne 25,5 kg éq. CO_2 (Nature Québec, 2012), ce qui est largement évité dans les systèmes agroécologiques qui n'utilisent que très peu, voire pas du tout, ce genre de produits phytosanitaires.

Recommandation:

5- Assurer l'autonomie des agriculteurs-trices en diminuant leur dépendance aux énergies fossiles et aux intrants chimiques:

- Permettre l'établissement de fermes à petite échelle, diversifiées et intégrées dans des circuits courts;
- Encourager et soutenir l'agriculture biologique.

Écoconditionnalité

Pour effectuer cette transition et cette transformation majeure du paysage agricole, un bon moyen dont dispose le gouvernement du Québec réside dans des mécanismes d'écoconditionnalité et de taxation. Les mécanismes d'écoconditionnalité sont des conditions à respecter pour pouvoir recevoir de l'aide financière de la part de l'État. En ce moment, ce concept est utilisé en agriculture au Québec seulement pour l'élaboration du bilan phosphore de chaque ferme. Ces mécanismes d'attribution d'aide en lien avec les bonnes pratiques écologiques devraient être largement étendues, au point où il en reviendrait plus cher aux consommateurs-trices d'acheter des produits provenant d'une agriculture non écoresponsable et non le contraire, comme c'est le cas en ce moment. Par exemple, les aliments destinés au marché de l'exportation devraient se voir privés d'aide gouvernementale, de même que les aliments importés devraient être taxés. Ceci aurait pour effet de stimuler le marché local qui deviendrait plus attirant. L'argent tiré de ces taxes pourrait servir à constituer un fonds monétaire à l'établissement d'une agroécologie paysanne dans la province.

Recommandations:

6- Mettre en place des mesures d'écoconditionnalité:

- Abolir graduellement le principe de financement selon le volume de production, qui profite aux plus grosses fermes, pour mettre en place un système de contrat de service. L'argent public devrait être versé selon des exigences de protection des ressources;
- Taxer fortement les pesticides et redistribuer cet argent aux agriculteurs-trices qui respectent les mesures d'écoconditionnalité.

Résilience

Un autre atout des systèmes cultureux agroécologiques est qu'ils ont également l'avantage d'être plus résilients face aux changements environnementaux que les systèmes dits conventionnels (Altieri et Nicholls, 2014). En étant mieux ancré dans leur communauté et en accord avec le processus naturel des éléments autour d'eux, les adeptes de l'agroécologie sont en mesure d'éviter, ou du moins de diminuer, les impacts des changements climatiques sur leurs cultures et leurs élevages.

Recommandation:

7- Augmenter la résilience alimentaire du Québec face aux changements climatiques:

- Changer le paradigme de l'agriculture: viser la production agroécologique et des objectifs de souveraineté alimentaire.

Conclusion

Ce que propose l'Union paysanne, c'est un réaménagement majeur de nos campagnes pour faire place à une multitude de fermes prêtes à fournir les communautés locales en aliments de qualité via les circuits courts. Ceci aurait pour effet, non seulement de lutter et de s'adapter aux changements climatiques, mais également à plusieurs autres problèmes écologiques: la perte de biodiversité, la pollution des eaux, l'érosion et la perte de fertilité des sols, etc. Les effets se feront également sentir d'un point de vue socio-économique puisque l'avènement de plusieurs petites fermes aura l'effet de redynamiser tous les autres secteurs économiques ruraux. La justice alimentaire, fondement de la pensée agroécologique, s'efforce de construire des réseaux de distribution alimentaire plus justes qui rendent les aliments de qualité accessibles. D'ailleurs, une population ayant une bonne alimentation est une population en meilleure santé, ce qui représente une économie non négligeable dans les dépenses publiques.

Les refontes en aménagement territorial du Québec agricole que nous proposons peuvent sembler difficiles à atteindre. Elles sont pourtant déjà en place dans différentes régions du globe. Nous avons passé le temps où des mesurettes aux effets environnementaux minuscules étaient acceptables. L'agriculture, au Québec, va mal : les sols s'érodent et s'appauvrissent, les cours d'eau et les nappes phréatiques sont presque tous contaminés par les pesticides, les aliments locaux sont plus chers que les produits d'importation et les agriculteurs-trices, au lieu d'obtenir le soutien et l'encouragement qu'on leur doit, s'endettent et souffrent de plus en plus de solitude. L'utopie n'est donc pas de croire au changement, mais plutôt de croire que la situation actuelle peut perdurer.

Références

ALTIERI, Miguel A. et C.I. NICHOLLS, « Diffuser l'agroécologie pour la souveraineté et la résilience alimentaires », *Alternatives Sud*, Centre tricontinental et Syllepse, Volume 21, Numéro 3, Louvain-la-Neuve, 2014, p. 35 à 64.

DELISLE, France et al., *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990*, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Québec, 2019, 38 p.

Équiterre, « Réduire la dépendance du secteur agricole québécois aux énergies fossiles », Québec, 2013.

GLIESSMAN, Stephen R., « L'agroécologie : un mouvement global pour la sécurité et la souveraineté alimentaires », dans *L'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition : Compte-rendu du symposium international de la FAO*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 2014, p. 1 à 15.

MORISSET, Michel, *L'agriculture familiale au Québec*, L'Harmattan, Paris, 1987, 206 p.

Nature Québec, *Des pratiques agricoles efficaces, un impact bénéfique sur le climat*, Québec, 2012, 74 p.

PRONOVOST, Jean et al., *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*, Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Québec, 2008, 272 p.